

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Cléguérec

1803 - 1966

Répertoire méthodique

4 U 8

Marie Géraud ; coordonné par Marielle Duflos

2020
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_0000004U8

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Cléguérec

Dates extrêmes :

1803 - 1966

Niveau de description :

fonds

CONTEXTE

Nom du producteur :

Justice de paix de Cléguérec

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques.

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice/justice civile/justice pénale

Géographique :

Cléguérec (Morbihan, France), Morbihan (France)

Organismes :

Justice de paix (Cléguérec, Morbihan, France)

Sommaire

U 6813, U 9385 à 9386, U 9388, U 9413, 2 U 1616 à 1617, 2 U 1619 à 1620	
Registres	1880 - 1966
U 6807 à 6812, U 9387, 2 U 1053, 2 U 1603 à 1615, 2 U 1618, 2 U 4656	
Minutes	1803 - 1958
2 U 1053, 2 U 1603 à 1615, 2 U 1618, 2 U 4656	
Minutes de jugements civils et de police	1803 - 1940
U 6807 à 6812, U 9387 Minutes civiles diverses et jugement de police	1941 - 1958

Registres

2 U 1616	Répertoires civils	1909-1932
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 6813	Répertoires civils	1932-1959
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1617	Répertoires des greffiers	1922-1935
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1619	Registre des ventes publiques d'objets mobiliers	1880-1893
2 U 1620	Registres des audiences de police	1904-1938
U 9385	Plumitif d'audiences des affaires civiles	1936-1959
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 9386	Registre des frais et émoluments	1947-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9388	Registre des warrants agricoles	1934-1954
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

U 9413 Registre des avertissements en conciliation

1932-1966

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes

Les minutes antérieures à 1911 auraient été détruites dans un incendie en 1912

Minutes de jugements civils et de police

2 U 1053 Procédures civiles

an XII-1806

2 U 4656 Extraits

1900-1914

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1618 Jugements et notes diverses

[1900]

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1603 1911-1913

1911-1913

A signaler quelques extraits de 1900 à 1910

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1604 1914 - 1917

1914-1917

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1605 1918 - 1920 1918-1920

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1606 1921 - 1922 1921-1922

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1607 1923 - 1924 1923-1924

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1608 1925 - 1926 1925-1926

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1609 1927 - 1928 1927-1928

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1610 1929 - 1930 1929-1930

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1611 1931 - 1932 1931-1932

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1612 1933 - 1934 1933-1934

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 6812

1949-1952, 1956-1957

1949-1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9387

1953-1958

1953-1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Correspondance des cotes

Cotes actuelles	Cotes anciennes
U 6813	1023 W 21
U 6807	1023 W 15
U 6808	1023 W 16
U 6809	1023 W 17
U 6810	1023 W 18
U 6811	1023 W 19
U 6812	1023 W 20